

Une décoration centenaire L'Ordre du mérite agricole

Ginette De Launière and Réналd Lessard

Volume 5, Number 4, Winter 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7561ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

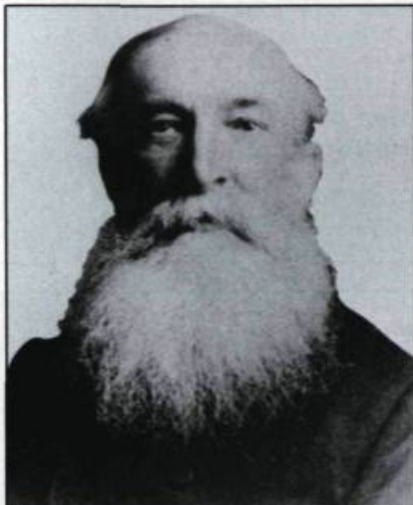
[Explore this journal](#)

Cite this article

De Launière, G. & Lessard, R. (1990). Une décoration centenaire : l'Ordre du mérite agricole. *Cap-aux-Diamants*, 5(4), 67–67.

Une décoration centenaire L'Ordre du mérite agricole

L'Ordre du mérite agricole du Québec fête en 1989 son centième anniversaire de création. Encore aujourd'hui, l'agriculture et les secteurs affiliés occupent une place essentielle dans l'économie de la province et, il y a un siècle, ce rôle était encore plus important. La majorité des Québécois vivent alors à la campagne et l'agriculture est en pleine mutation. Plusieurs agriculteurs choisissent alors l'industrie laitière, ce qui entraîne un net recul de l'agriculture de subsistance dans plusieurs régions. Des centaines de fabriques de beurre et de fromage naissent et se développent dans toute la province.



L'instigateur du concours de l'Ordre du mérite agricole, Édouard-A. Barnard (1835-1890), et le premier lauréat de la médaille d'or (1890), Charles Champagne, agriculteur de Saint-Eustache.
(Archives nationales du Québec à Québec).

L'État québécois encourage ces progrès par des mesures concrètes. Si, au cours de la première moitié du XIX^e siècle, les premières sociétés d'agriculture fonctionnent au ralenti, la formation de cercles agricoles dans les paroisses à partir de 1862 procure une forme d'encadrement très efficace. Le ministère de l'Agriculture fournit de son côté des conférenciers à ces cercles. À la fin du siècle, des missionnaires colonisateurs vont porter main-forte aux efforts de formation agricole, déjà assurés par les journaux destinés aux agriculteurs et par les nouvelles écoles d'agriculture. Enfin, l'État engage des publicistes agricoles qui sont en quelque sorte les premiers agronomes.

Toutes ces mesures tentent de valoriser l'agriculture et la colonisation, et il faut situer les origines du Mérite agricole dans ce contexte. En 1889, Honoré Mercier (1840-1894) est premier ministre de la province de Québec. L'année précédente, il cède son poste de commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation à William Rhodes. Au cours d'un voyage en France, Mercier constate l'élan que le Mérite agricole créé par la Loi Méline de 1883 avait donné à l'agriculture de ce pays. À son retour à Québec, il en fait part à ses collègues et manifeste son intention d'instaurer une institution similaire. Il charge William Rhodes de préparer et de soumettre à l'Assemblée législative un projet de loi inspiré de la législation française. Rhodes s'associe au Conseil d'agriculture. Déjà, un éducateur agricole, Édouard A. Barnard (1835-1898), avait soumis un projet semblable au curé Antoine Labelle, alors assistant-commissaire à l'Agriculture. À plusieurs reprises, il avait proposé l'organisation du Mérite agricole et en avait même présenté, en 1888, tous les règlements au Conseil d'agriculture. Si Barnard initie le projet, la création de cette institution revient en fait à Honoré Mercier.

Le 21 mars 1889, l'Acte créant des concours provinciaux d'agriculture et des distinctions provinciales du mérite agricole (52 Vict., chap. 20) reçoit la sanction royale. Dans le préambule, cette loi rappelle qu'elle entend «favoriser l'agriculture en cette province, et [...] créer des récompenses honorifiques spéciales en faveur des meilleurs praticiens agricoles». Contrairement à ce qui se faisait en France, les prix, remis sous forme de médailles et de diplômes, sanctionnent ici les plus méritants sélectionnés par des juges sur la base d'une évaluation des fermes.

Le but n'est pas de consacrer ceux qui ont investi beaucoup d'argent dans leur exploitation agricole mais bien plutôt de valoriser ceux qui, par leur travail et leur mérite, peuvent servir de modèle par la manière dont ils tirent parti de leur terre «sans l'épuiser et

avec le moins de dépense, comparée à la somme de [...] [leurs] profits nets».

Les règlements s'inspirent des concours pour les fermes les mieux tenues établis vers 1869 mais modifiés, complétés ou précisés par Barnard après leur application dans le comté de Portneuf en 1885. C'est d'ailleurs Barnard qui se charge de leur rédaction pour le projet de loi de 1890 qui modifie la loi initiale afin d'en faciliter l'application.

Le concours se tient d'abord sous les auspices du Conseil d'Agriculture, alors présidé par Henri-Gustave Joly de Lotbinière. Le 23 décembre 1890, Charles Champagne, de Saint-Eustache, se mérite la première médaille d'or du Mérite agricole.



La médaille d'or de l'Ordre du mérite agricole remise en 1889.
(Archives de l'Ordre du mérite agricole).

En 1925, la loi de 1889 subit une refonte complète. Si jusqu'à cette date le Mérite agricole n'était qu'un simple concours, il devient, grâce à la nouvelle loi, un ordre social avec, en plus des récompenses habituelles, des titres de Commandeur, d'Officier et de Chevalier. Sanctionnée le 3 avril, cette «Loi du Mérite agricole» prévoit également la création d'une section pour les jeunes cultivateurs ou fils de cultivateurs. Enfin, des prix spéciaux en argent s'ajoutent.

Malgré les modifications apportées depuis à cette législation, l'Ordre du Mérite agricole continue encore aujourd'hui de promouvoir les objectifs fixés au moment de sa mise sur pied. Dans les rapports annuels produits depuis 1890 et disponibles en particulier aux Archives nationales du Québec et à la bibliothèque du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, il est possible de connaître année après année l'évolution de cette institution centenaire. ♦

Ginette De Launière
Rénald Lessard